AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Sixième Session ordinaire
24 - 31 janvier 2005
Abuja (NIGERIA) **EX.CL/148(VI)**

RAPPORT SUR LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

RAPPORT SUR LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

1. Le présent rapport fait le point sur la situation actuelle des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, y compris sur les catastrophes naturelles et provoquées par l'homme dans un cadre régional. Il présente en outre la mise en œuvre par la Commission de l'Union africaine des programmes et activités, en collaboration avec la Commission pour les réfugiés et ses partenaires d'exécution dans leur quête pour des solutions durables aux problèmes des populations déplacées et de la voie à suivre.

II. Résumé de la situation actuelle des réfugiés, des rapatriés et des personnes internes déplacées

2. Dans certaines régions d'Afrique, les conflits continuent de donner lieu à des déplacements en masse de populations sur le continent, qui ont causé d'énormes souffrances chez des personnes innocentes, notamment les femmes et les enfants. En outre, les inondations, les sécheresses et les famines incessantes dans certains pays membres ont davantage aggravé les déplacements humanitaires.

3. La complexité de ces situations apparaît clairement dans les écarts enregistrés dans le nombre des réfugiés, où l'on a constaté une augmentation de 3,5 à 4 millions selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, malgré les opérations de rapatriement en cours dans un certain nombre de pays membres. Près de 15 millions de personnes déplacées sont confrontées au même scénario, malgré les opérations d'insertion qui se déroulent parallèlement aux déplacements d'autres.

III. Analyse des évènements survenus au niveau régional

4. Au cours de la période considérée, des événements positifs sont intervenus dans la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Et ce, en raison des initiatives et accords de paix qui ont encouragé le retour de milliers de réfugiés et de personnes déplacées au sein de leurs communautés. Toutefois, d'un autre côté, quelques problèmes d'ordre humanitaire troublants persistent dans certaines régions du continent. La situation, sur une base régionale, est donc la suivante :

A. Région du Nord

5. En Afrique du Nord, des milliers de réfugiés sahraouis, dont le nombre est évalué à 165.000, sont installés en Algérie. Ils vivent depuis près de trois décennies dans des camps de réfugiés à Tindouf dans des conditions climatiques difficiles. La région abrite également d'autres réfugiés, notamment du Soudan, de la Somalie et d'aussi loin que le Moyen-Orient.

B. Région de l'Ouest

6. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité, en particulier en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion des ex-combattants, et qui sont considérés comme certains des domaines critiques pour la stabilité dans la région. Toutefois, un grand nombre de problèmes requièrent encore l'attention de la communauté internationale dans la région, et portent entre autres sur le financement des opérations de rapatriement, de réinsertion, de réhabilitation et de reconstruction en cours.

7. Dans le cas de la **Côte d'Ivoire**, la situation humanitaire dans l'ensemble du pays continue d'être une grande source d'inquiétude pour l'UA. Les combats du début du mois de novembre 2004 qui ont entraîné l'évacuation de certains agents d'aide humanitaire, ont porté préjudice aux activités humanitaires dans tout le pays. Dans le même temps, la situation sécuritaire des agents humanitaires dans le pays demeure précaire et les 2,5 millions de personnes déplacées qui viennent s'ajouter aux réfugiés libériens et sierra leonais ne peuvent recevoir l'aide dont ils ont besoin.

8. **Le Liberia** a, depuis l'an dernier, accompli des progrès remarquables dans les efforts qu'il déploie pour restaurer la paix dans le pays. En conséquence, 350.000 réfugiés libériens continuent de rentrer chez eux à partir des pays voisins, notamment de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone, et dans une certaine mesure, du Ghana et du Nigeria. Les 300.000 personnes déplacées retournent également dans leurs villages. Le libre accès des agences humanitaires dans tout le pays, a permis à ces dernières de fournir une assistance en matière de logement, de nourriture, des médicaments, de projets générateurs de revenus, de restauration d'écoles, de dispensaires et d'aide psychologique aux rapatriés. A ce jour, les opérations de désarmement et de démobilisation se poursuivent sans encombres, étant donné que plus de 76.000 combattants ont été démobilisés et qu'il est prévu que l'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion s'étale sur trois années.

9. Par ailleurs, le pays reste confronté à de nombreux problèmes liés au financement approprié de l'ensemble des projets, en particulier la réinsertion et la réhabilitation des ex-combattants ; ainsi que la reconstruction des communautés en dehors de Monrovia pour la réinsertion des combattants démobilisés.

10. L'exercice de rapatriement de plus de 300.000 réfugiés en **Sierra Leone** est en voie d'achèvement. Le processus de désarment et de démobilisation, de même que la réinstallation des rapatriés et des personnes déplacées, dans les délais impartis, ont grandement contribué à la sécurité dans le pays.

C. Région du Centre

11. La région de l'Afrique du centre tente de venir à bout de ses conflits qui semblent duré depuis plusieurs années, mais il existe actuellement un certain espoir, vu que certains accords ont été honorés.

12. Au **Burundi**, parce que l'Accord de paix signé entre le gouvernement et les rebelles, à l'exception des Forces Nationales de Libération (FNL) a été respecté, la situation sécuritaire n'a cessé de s'améliorer dans de nombreuses régions du pays. Le programme de désarmement a commencé. Ainsi donc des milliers de réfugiés retournent dans leur pays et les personnes déplacées dans leurs villages. Le HCR a indiqué que, depuis le début de 2004, près de 54.000 réfugiés burundais sont rentrés de la Tanzanie chez eux, faisant passer le nombre des rapatriés depuis 2002 à 187.956. Le nombre des personnes dans les centres des personnes déplacées qui était supérieur à 281.000 à la mi 2003 est, aujourd'hui, évalué à 140.000.

13. Alors qu'une évolution positive est enregistrée, il demeure quand même quelques préoccupations ; les activités des FNL continuent de donner lieu à de nouveaux cas de déplacements. La situation s'est même détériorée lorsqu'à la mi-août, près de 160 réfugiés congolais ont été tués dans le centre de transit de Gatumba, hors de Bujumbura et près de la frontière de la RDC à Uvira.

14. La situation en **République démocratique du Congo (RDC)** demeure précaire malgré les accords de paix existants. Les combats se sont poursuivis dans certaines régions du pays, en particulier dans l'Est et on assiste au déplacement constant de milliers de personnes. Toutefois, en août 2004, le pays a conclu des accords tripartis avec la République du Congo, la République centrafricaine et le HCR qui permettront d'apporter une assistance à grande échelle aux déplacements des 380.000 réfugiés dans les trois pays. On espère aussi que près de 3 millions de personnes déplacées retourneront dans leurs villages.

15. Selon les agences des Nations Unies, le **Tchad** abrite 200.000 réfugiés venus de la région du Darfour au Soudan, qui s'ajoutent aux 40.000 réfugiés de la République centrafricaine. Les femmes et les enfants représentent 80% de ce nombre. La situation des réfugiés du Darfour est extrêmement fragile et précaire, leurs conditions de vie sont difficiles en raison du mauvais temps et de la pénurie de l'eau.

D. Région de l'Est

16. En Afrique de l'Est, les responsables politiques luttent pour restaurer la paix et la stabilité et aussi pour créer un meilleur environnement pour leurs populations.

17. L'Accord de paix récemment signé en **Somalie** a permis d'élire en octobre 2004, le Président du Gouvernement fédéral transitoire de la Somalie, ce qui

créera les conditions favorables pour le retour de près de 300.000 réfugiés et de milliers de personnes déplacées vers la région sud du pays.

18. En ce qui concerne le **Soudan**, la situation la plus préoccupants a trait à la crise du Darfour, considérée, par l'Organisation des Nations Unies, comme l'une des crises humanitaires les plus graves dans le monde. Le Conflit dans le Darfour pourrait peser sur les perspectives introduites par les pourparlers de paix en cours entre le gouvernement soudanais et le SPLA en vue du retour, en toute sécurité, de plus de 600.000 réfugiés soudanais. Selon des estimations de l'ONU, cette crise a occasionné le déplacement de 1,8 millions de personnes. Ce chiffre vient s'ajouter à celui des 300.000 réfugiés venus des pays voisins qui vivent déjà dans le pays. Dans les efforts qu'elle déploie pour trouver une solution à ce problème, l'UA s'est engagée dans des pourparlers de paix et a évalué la situation humanitaire, et a ensuite fourni une assistance financière. Toutefois, pour cette situation, d'importants financements sont nécessaires pour mener à lieu les vastes opérations humanitaires.

19. Tandis que la communauté internationale concentre ses efforts sur la crise dans le Darfour, les agences des Nations Unies continuent de déclarer que la situation des personnes déplacées en **Ouganda** est la plus catastrophique dans le monde et ne devrait pas être oubliée. C'est pourquoi celle-ci demeure une source de préoccupation pour l'Union africaine. Deux missions ont été dépêchées dans ce pays pendant la période considérée. Elles ont procédé à l'évaluation de la situation humanitaire, en particulier le nombre sans cesse croissant des personnes déplacées qui est passé selon les derniers chiffres de 1,6 millions à 1,8 millions, dans un délai de 8 mois. Les personnes déplacées sont installées dans 218 camps. Dans le même temps, l'Ouganda a accueilli environ 215.000 réfugiés, dont une majorité de soudanais qui vivent dans différents camps, selon les autorités gouvernementales.

20. Au cours de la période considérée, le nombre total des réfugiés en **Tanzanie** s'élève à 417.000 dont 259.000 sont originaires du Burundi, 153.000 de la RDC, 3.000 de la Somalie et 2.000 de diverses autres origines, ainsi que 200.000 qui sont d'anciens réfugiés burundais qui vivent dans le pays depuis 1972 et qui sont installés dans des camps sans aucune assistance du HCR ou de la communauté internationale.

21. Les accords tripartis signés en 2001 entre les Gouvernements de la Tanzanie, du Rwanda et le HCR d'une part et les Gouvernements de la Tanzanie, du Burundi et le HCR de l'autre, ont considérablement facilité le retour de milliers de réfugiés rwandais et burundais. Quelques réfugiés rwandais attendent d'être réinstallés dans un pays tiers, tandis que sur les 259.000 réfugiés burundais, 155.000 ont, à ce jour, été rapatrié. Le rapatriement des réfugiés burundais se poursuit dans le cadre de convois organisés par le HCR.

E. Région du Sud

22. La région du Sud se concentre sur le retour des milliers d'angolais et le monde assiste déjà à une transformation radicale en Angola et dans l'ensemble de la région. Ce qui a conduit au démarrage du processus de rapatriement volontaire en juin 2003 d'environ un demi-million d'angolais réfugiés dans les pays voisins, notamment en Zambie, en Namibie, au Botswana, en République démocratique du Congo (RDC) et en Afrique du Sud.

23. En **Angola**, selon le HCR, environ 239.154 Angolais sont retournés chez eux depuis la signature de l'accord de paix, alors que 3.419.626 personnes déplacées sont retournées dans leurs villages depuis avril 2002. Le Gouvernement angolais, les agences des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires se sont sentis concernés par la reconstruction du pays, le rapatriement des réfugiés à partir des pays voisins ainsi que par la réinstallation, la réhabilitation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées au sein de leurs communautés. Cette opération nécessite un soutien massif sous la forme d'aide.

24. S'agissant de la **Zambie**, on espère que le fardeau que représente l'accueil d'un grand nombre de réfugiés évalués à 210.105 sera allégé avec le rapatriement des angolais, vu qu'ils constituent la majorité de ceux-ci. Par ailleurs, il y avait le cas des nouveaux réfugiés de la RDC qui étaient confrontés à la pénurie alimentaire, ce qui avaient eu pour effet de faire peser une charge supplémentaire sur le système d'aide économique et humanitaire.

25. Dans le cadre du renforcement des activités en faveur des réfugiés, le pays s'est engagé à mettre en œuvre **l'Initiative de la Zambie** qui intègre les réfugiés au sein des communautés locales et contribue au développement du pays. L'initiative modifie la perception selon laquelle les réfugiés sont un fardeau pour leur communauté d'accueil et des membres passifs de la société ainsi que des récipiendaires passifs de l'assistance humanitaire. L'approche consiste donc à renforcer les capacités ainsi que les structures communautaires dans les villages autour des camps des réfugiés qui sont utilisés pour des activités de participation de la communauté au niveau communautaire.

26. L'initiative permet en outre d'éviter le syndrome de la dépendance qui apparaît chez la plupart des réfugiés lorsqu'ils reçoivent pendant longtemps le soutien de la communauté internationale, et fait aussi appel aux compétences et potentialités des réfugiés, ce qui constitue une bonne courroie de transmission entre l'assistance et le développement.

IV. Mise en œuvre

27. Conformément aux différentes recommandations, résolutions et décisions, et en particulier à la Décision du dernier Conseil exécutif, EX.CL/108(V), la Commission de l'Union africaine ainsi que la Commission pour les réfugiés ont pris, en collaboration avec leurs partenaires des mesures

concrètes pour entreprendre certains programmes et activités. Ils ont consisté en visites d'évaluation sur le terrain qui ont été menées avec la Commission pour les réfugiés et en consultation avec les Etats membres concernés ainsi qu'en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA. Parmi les pays concernés on peut citer, l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, le Soudan, la Zambie, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Liberia.

28. En outre, dans le cadre de la coopération relative aux opérations et aux accords d'assistance humanitaire avec diverses organisations, la Commission a mené différents programmes avec les organisations concernées. Elle a organisé des conférences, des réunions, et des ateliers/séminaires, en particulier avec ses partenaires. Les réunions, séminaires/ateliers ont outre permis de sensibiliser la communauté internationale et aussi de renforcer la coopération avec les partenaires de l'UA et d'autres organisations qui s'occupent de questions humanitaires, et dans le même temps, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'action de la Commission pour les réfugiés. Afin de renforcer les capacités des ONG africaines, l'UA a accordé une assistance financière de 130.000 dollars EU à Action Humanitaire en Afrique (AHA). Le Président a également nommé un Représentant spécial pour assurer le plaidoyer et encourager, au niveau le plus élevé, la protection des civils en situation de conflits armés, notamment en mettant un accent particulier sur les problèmes qui touchent les femmes et les enfants. Le Représentant spécial s'est rendu au Darfour pendant la période couverte par le présent rapport.

V. Problèmes et conclusion

29. Des progrès ont incontestablement été réalisés mais il subsiste un grand nombre de problèmes et de difficultés à surmonter. Les millions de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées en Afrique, notamment les victimes des catastrophes sont souvent abandonnées au bon vouloir de la communauté internationale pour leur survie. Malheureusement, depuis le début des années 90, la fatigue des donateurs continue de porter préjudice aux programmes et aux activités humanitaires. Alors que souvent, la communauté internationale s'occupe essentiellement des réfugiés, la question des personnes déplacées reste un problème épineux pour lequel il convient de trouver une solution.

30. En particulier, la Commission continue d'être handicapée par les principaux obstacles liés à son fonctionnement, telles que les contraintes en ressources humaines et financières, de même que le renforcement du partenariat de l'UA. Ainsi donc, la Commission n'a pu assurer le suivi et la mise en œuvre efficace des nombreux résolutions, recommandations ; décisions et Plans d'action qui ont été adoptés au cours des divers réunions, conférences et séminaires/ateliers, notamment lors du Conseil exécutif et du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et également pendant les réunions conjointes avec les partenaires de l'UA. De même, la Commission n'est toujours pas capable de veiller à ce que les Etats membres gèrent efficacement les catastrophes.

31. Etant donné que la Commission de l'Union africaine est toujours confrontée au problème de la mise en œuvre des différents programmes et activités, il conviendrait qu'elle établisse un programme d'action humanitaire clair, concis et précis en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment le HCR, le CICR et l'OIM, conformément au mandat de l'Union africaine tel que stipulé dans l'Acte constitutif de l'Union et les accords y afférents ainsi dans le Mémorandum d'accord. Les programmes devront essentiellement porter sur le contrôle de la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, les manifestations de solidarité grâce à des visites dans les pays plus touchés et par la suite, sur l'octroi de soutien financier conséquent. La Commission maintiendra la dynamique des opérations de rapatriement et pendra également part à ces activités. Elle mettra également en place un cadre stratégique de riposte pour la reconstruction après conflit et les problèmes qui y sont associés auxquels l'Afrique est confrontée, avec des objectifs clairs réalisables et la mise en œuvre de programmes grâce à l'établissement et au renforcement de liens et de réseaux avec les partenaires de développement.

32. Compte tenu de ces insuffisances dans la gestion des catastrophes sur le continent, la Commission établira des politiques, des structures et des cadres de fonctionnement clairs pour la capacité d'intervention en cas d'urgence, la riposte et la gestion des catastrophes naturelles ou causées par l'homme en Afrique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Report on the situation of refugees, returnees and internally displaced persons

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4413

Downloaded from African Union Common Repository